



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 21 juin 2016 à 19 h 45.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122684-06-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 12: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 467-08-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1
4. EXAMEN : POSTES CANADA

BÂTIMENT

5. HÔTEL DE VILLE : SATIONNEMENT
 - 5.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 547-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 236 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

5.2 APPEL D'OFFRES : RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE
L'HÔTEL DE VILLE

TRAVAUX PUBLICS

6. RÉPARATION : ASPHALTE
7. REMPLACEMENT : PONCEAU RANG 9
8. RÉFECTION : RUE DES MÉLÈZES

LOISIR – CULTURE – SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. SERVICE DES LOISIRS
 10. DEMANDE : CLUB DE VTT
 11. EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT : BORNES-FONTAINES
 12. AUTRES ITEMS
 - CHEMIN DE LA CEINTURE : PLAN ET DEVIS
 - MESSAGE OMH
 - VENTE DE TERRAIN : SCIERIE LESVEIL SENC
 - MISE EN DEMEURE : EXCAVATION BLAIS ET PAQUET
 - CAHIER DES MONITRICES : MESURES DISCIPLINAIRES
 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE
3. RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2016 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 467-08-2009 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

122685-06-2016 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de corriger le numéro de règlement 546-2016 par le numéro de règlement 467-08-2009 cité dans l'article 1 du règlement numéro 546-2016 modifiant le règlement numéro 467-08-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

4. EXAMEN : POSTES CANADA

122686-06-2016 **Attendu** qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier ;

Attendu que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

Attendu que les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien;

Attendu que, à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada;

Attendu qu'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, « verdir » Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et fasse une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

5. HÔTEL DE VILLE : STATIONNEMENT

5.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 547-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 236 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS À LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Le conseiller, monsieur Eric Rouillard, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 547-2016 décrétant un emprunt de 236 000 \$ pour défrayer les coûts relatifs à la réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville.

5.2 APPEL D'OFFRES : RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

122687-06-2016 **Considérant** que le conseil municipal désire procéder à des travaux de réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville au cours de l'été 2016;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à publier les documents d'appel d'offres sur le site SEAO et l'avis public dans un journal régional; l'ouverture des soumissions est fixée au jeudi 18 août 2016 à 11 h.

6. RÉPARATION : ASPHALTE

122688-06-2016 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Pavage Jean-Luc Roy pour les



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

travaux suivants :

- Rapiéçage dans différents endroits dans la municipalité :

330 \$ la tonne x 13 tonnes approximativement = 4 895 \$, taxes en sus;

- Réparation rue Laflamme :

- Nivelage final
- Lien d'accrochage
- Mélange bitumineux EB-14
- Transport
- Pose
- Compactage de l'asphalte
- Déplacement de l'outillage

174 \$ la tonne x 40 tonnes métriques = 6 960, taxes en sus.

7. REMPACEMENT : PONCEAU RANG 9

Ce point est remis à la prochaine séance.

8. RÉFECTION : RUE DES MÉLÈZES

Ce point est remis à la prochaine séance.

9. SERVICES DES LOISIRS

Ce point est remis à la prochaine séance.

10. DEMANDE : CLUB DE VTT

122689-06-2016 Considérant que le Club de VTT désire procéder à des travaux de réfection de leur sentier sur le lot numéro 4 699 005 appartenant à la municipalité ;

Considérant que lesdits travaux de réfection consistent à l'abaissement de la butte près de la rue du Parc, de creuser des fossés chaque côté dudit sentier et d'ajouter de la pierre sur ledit sentier;

Considérant que ledit Club de VTT demande à la municipalité l'autorisation d'effectuer lesdits travaux de réfection et de fournir 20 voyages de tuf, transport inclus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club de VTT à procéder aux travaux de creusage des fossés de chaque côté du sentier et d'ajouter de la pierre sur ledit sentier; lesdits travaux de réfection doivent se limiter à l'emprise actuelle du sentier; la terre excavée doit être transportée ou déposée sur ledit sentier ; en aucun temps, ledit Club de VTT n'est autorisé à travailler dans le milieu naturel; la municipalité s'engage à fournir approximativement 10 voyages de 10 roues de pierre de déblai incluant le transport; lesdits travaux de réfection doivent être effectués sur les heures normales de travail des employés municipaux.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

11. EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT : BORNES-FONTAINES

N° de résolution
122690-06-2016

Considérant qu'à l'été 2015, le service des travaux publics devait peindre les bornes-fontaines en vertu de la charte des couleurs déterminées par la pression de chaque borne-fontaine;

Considérant que ledit service des travaux publics n'a pas été en mesure de procéder auxdits travaux en 2015 ;

Considérant qu'en 2016, le service des travaux publics ne compte que deux employés et ne sera pas en mesure d'accomplir ladite tâche ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher un poste d'emploi étudiant dans le bulletin municipal « L'Écho de la Place » ; l'emploi est d'une durée de trois (3) semaines à 40 heures semaines.

12. AUTRES ITEMS

• **CHEMIN DE LA CEINTURE : PLAN ET DEVIS**

Après discussions, les membres du conseil demandent à monsieur Jean-Louis Bonin de déposer une lettre décrivant sa demande comme recommandé dans l'opinion juridique. Après la réception de cette dernière, les membres du conseil statueront sur le sujet.

• **MESSAGE OMH**

Madame Josette Labbé, conseillère et présidente de l'OMH, informe les personnes présentes du processus de plaintes formulées à l'égard de l'OMH.

• **VENTE DE TERRAIN : SCIERIE LESVEIL SENC**

122691-06-2016 **Considérant** que la Scierie Lesveil SENC doit relocaliser son moulin à scie dans une zone industrielle ;

Considérant que ladite Scierie Lesveil SENC désire acquérir un terrain industriel appartenant à la municipalité et demande une aide financière de la municipalité pour couvrir une partie des dépenses de relocalisation du moulin à scie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à la majorité des conseillers présents (5 pour 1 contre) de vendre à la Scierie Lesveil SENC le lot numéro 5 380 613 et une partie du lot numéro 4 699 714 d'une superficie approximative de 2 492 mètres carrés pour la somme de dix mille dollars (10 000 \$) ; les conditions spéciales suivantes doivent être respectées :

- la construction d'un bâtiment d'une emprise de cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés (198 m²) ;
- Le bâtiment doit être érigé et terminé dans les douze mois de la signature du contrat de vente ;

la municipalité s'engage à verser une aide financière pour la relocalisation du moulin à scie d'un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) couvrant



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

l'achat du terrain (10 000 \$), les installations septiques (15 000 \$), le forage d'un puits (5 000 \$) ; de mandater Francis Carrier, arpenteur-géomètre pour border et cadastrer la bande de terrain d'une superficie approximative de 2 492 mètres carrés sur le lot numéro 4 699 714 ; d'autoriser la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la conclusion de la transaction.

• **MISE EN DEMEURE : EXCAVATION BLAIS ET PAQUET**

122692-06-2016 Considérant que la compagnie Excavation Blais et Paquet devait avoir terminé, avant le 31 août 2015, la construction d'un immeuble d'une emprise minimale de trois mille pieds carrés (3 000 p. c.) sur son terrain industriel;

Considérant que la demande de permis de construction a été déposée le 25 août 2015 et qu'une demande de dérogation mineure a suivi ;

Considérant que le permis de construction a été délivré le 8 avril 2016 ;

Considérant que des fondations ont été coulées au cours du mois de mai 2016 et depuis, aucune activité afférente à la construction du bâtiment n'a eu lieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme d'avocats, Tremblay Bois Mignault Lemay pour mettre en demeure la compagnie Excavation Blais et Paquet ; d'exiger à ladite compagnie de s'engager, par écrit, à terminer la construction de son entrepôt à usage industriel au plus tard le 1^{er} septembre 2016 ; advenant un refus de la part de ladite compagnie, la municipalité appliquera les conditions spéciales stipulées au contrat et reprendra le terrain tel quel avec les infrastructures dessus construites.

• **CAHIER DES MONITRICES : MESURES DISCIPLINAIRES**

122693-06-2016 Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inclure les mesures disciplinaires suivantes dans le cahier des monitrices du camp de jour :

- Cellulaire : tolérance zéro

1^{ière} offense : Rencontre avec le responsable des loisirs

2^e offense : Mise à pied

- Retard :

3^e retard : Rencontre avec le responsable des loisirs

4^e retard : Retour chez lui/elle, sans solde

5^e retard : Mise à pied.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

122694-06-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 20 h 40.

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 122692-06-2016 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal. »

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation